

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU**

**DECISION 2023-14**

**NOUVEAU RACCORDEMENT POUR PASSER DE 36KVA A 72KVA AU  
POIDS PUBLIC – 5 183,03 € TTC**

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;  
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant qu'afin d'ajouter de nouvelles prises, il convient de réaliser un nouveau raccordement par Enedis au poids public afin de passer de 36 KVA à 72 KVA ;  
Considérant que cette prestation est confiée à ENEDIS pour un montant de 5 183,03 € TTC.

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : De confier la prestation de réalisation d'un nouveau raccordement pour passer de 36 KVA à 72 KVA au poids public à ENEDIS

Condrieu, le 27 mars 2023,

Le Maire,  
Philippe MARION



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

**Délais et voies de recours** : la légalité de la décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.